

## FAUT-IL EFFECTUER des faux-semis cet automne ?



Ludovic Bonin : « Travailler superficiellement une terre très sèche ne fera que disperser les graines d'adventices. Il faut attendre qu'une bonne pluie les fasse lever pour intervenir. »

**La lutte agronomique contre les adventices passe, entre autres, par un travail superficiel du sol quinze jours à un mois avant le semis de la culture. Les conditions très sèches remettent toutefois en cause ce levier. Ludovic Bonin, ingénieur agronome chez Arvalis, analyse la situation.**

**Perspectives Agricoles :** Il est tombé au mieux quelques millimètres de pluie sur la France depuis deux mois. Un faux-semis a-t-il une chance de fonctionner ?

**Ludovic Bonin :** Il est actuellement inutile d'effectuer des faux-semis : l'absence d'humidité dans les sols empêche la germination des graines.

La sécheresse et les fortes températures observées presque partout en France depuis le milieu du printemps ont fortement diminué la dormance des graines de vulpin, notamment, produites au mois de juin. En effet, durant la période critique de maturation des graines, la température est restée plusieurs degrés au-dessus des normales saisonnières, et le stress hydrique s'est ajouté là-dessus. La majorité des graines de vulpin produites cette année seront très probablement non dormantes.

Ces graines n'attendent que le retour de l'humidité pour lever. S'il tombe au moins 10-15 mm d'eau, elles lèveront toutes en même temps sans qu'on ait à intervenir. Il est donc urgent de ne rien faire ! Attention

tout de même, cette non dormance ne concerne que les graines produites cette année mais pas le stock semencier.

**P. A. : Comment gérer alors les adventices ?**

**L. B. :** L'idéal est d'attendre au minimum une semaine après le retour des pluies avant toute intervention, afin qu'un maximum d'adventices aient le temps de germer, voire de lever. Le désherbage, mécanique ou chimique selon les conditions du moment, puis le semis seront réalisés dans la foulée. La règle de base est de semer sur un sol « propre », c'est-à-dire sans risque de repiquage d'adventices. La situation la plus difficile à gérer serait de semer le blé avant cette levée naturelle : avec le retour des pluies, toutes les mauvaises herbes germeraient dans la culture. Cette année, il faut donc sérieusement envisager de décaler la date de semis du blé.

Le colza, qui a déjà été semé, risque de souffrir : en l'absence d'irrigation, les semences risquent de ne pas germer et celles qui lèveront le feront en même temps que les adventices ; la concurrence sera rude.

**P. A. : Jusqu'où peut-on décaler le semis du blé ?**

**L. B. :** Les semis de blé peuvent attendre le 15 octobre, voire au-delà. Tout dépend de la région et de son pédoclimat, plus ou moins propice au décalage, et, bien entendu, du choix variétal. Débuter les semis vers cette date est, en outre, très intéressant pour lutter contre les vulpins dans les parcelles fortement infestées (50 à 100 vulpins au m<sup>2</sup>). Des essais ont, en effet, montré que décaler de 15 à 20 jours les semis par rapport à un semis le 1<sup>er</sup> octobre réduit la population de vulpins d'environ 50 %. (La baisse atteint plutôt 30 % sur des populations plus faibles.)

Un tel décalage diminue la nuisibilité des adventices et permettrait de réduire les coûts de désherbage en économisant un passage ou un produit. Cela compense l'éventuelle baisse de rendement liée aux semis tardifs, en raison d'une somme des températures plus faible, et les éventuels problèmes d'accessibilité aux parcelles. Comme nous le répétons souvent, l'idée n'est pas forcément de décaler les dates de semis sur toute l'exploitation mais de se focaliser sur les parcelles les plus difficiles à désherber.

Propos recueillis par Paloma Cabeza-Orcel  
p.cabeza@perspectives-agricoles.com